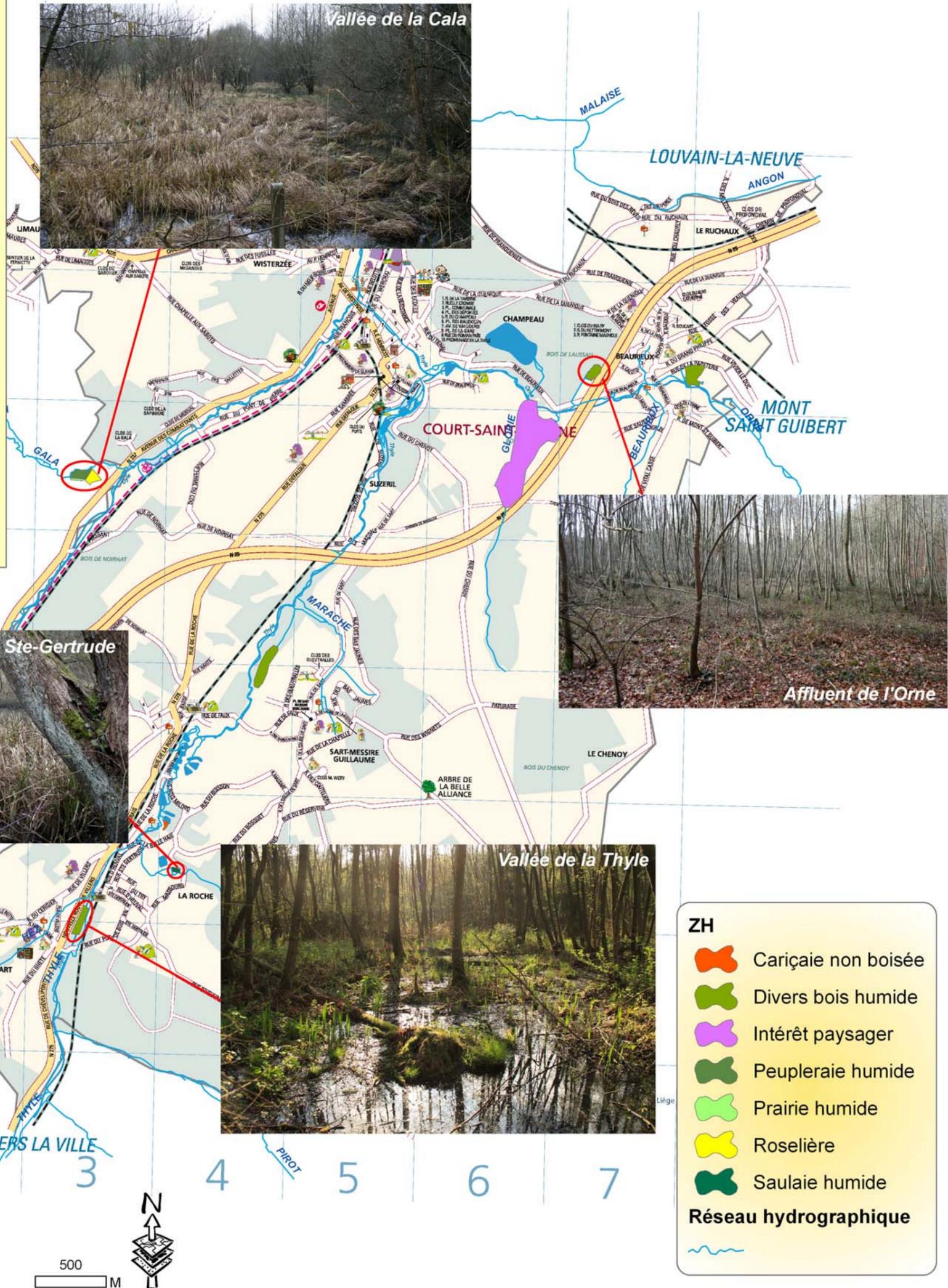


# Zones humides non protégées sur Court-Saint-Etienne

Les différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides sont issus soit de la législation sur la conservation de la nature (réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique, ...) soit de celle de l'aménagement du territoire (zone d'espaces verts ou site classé au plan de secteur, plan communal d'aménagement, permis d'urbanisme...).

Le contrat de rivière invite ses partenaires communaux et associatifs à démarcher auprès des propriétaires des zones humides qui ne sont pas protégées juridiquement, pour les sensibiliser et créer de nouvelles zones protégées, et ce en respectant le souhait des propriétaires et en collaboration étroite avec les agents forestiers de la Région wallonne.



500 M



Inventaire : Contrat de rivière Dyle-Gette (2008/9)  
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (juin 2010)  
 Fond de carte : copyright Unimedia Editions (2010)